

Numéro 04
Août - Septembre 2022

Le Moulin aux nouvelles Le magazine de la commune **Mardié**

A la découverte des
Prairies de Pont-aux-Moines



La construction du cabinet médical en bonne voie

Prévue pour 4 cabinets pour des généralistes (uniquement), le nouveau bâtiment devrait pouvoir accueillir nos médecins pour début 2023.



Retour sur.....

L'appel du 18 juin

Belle fréquentation pour la cérémonie du 18-juin, avec la participation toujours remarquée de nos jeunes du CMJ.



Fête Nationale du 14 Juillet

Les conditions météorologiques (canicule et sécheresse) n'ont pas permis le déroulement prévu des cérémonies du 14 juillet. Le feu d'artifice a dû être reporté au 10 septembre ; le bal et les animations annulés. Le défilé a néanmoins eu lieu le matin du 14, suivi d'un beau concert de notre Harmonie Emergence et d'une saucissonnade qui offrait des produits de qualité à un public malheureusement trop restreint.



Exercice Anti-Intrusion



Un exercice anti-intrusion a eu lieu au centre de loisirs le 27 juillet dernier. Avec le concours de notre policier municipal, des services de gendarmerie de Chécy, des sapeurs pompiers, en présence de nos élus en charge de la sécurité et de la communication.



Mairie de Mardié

105 rue Maurice Robillard

45430 MARDIÉ

☎ : 02.38.46.69.69

✉ : mairie@ville-mardie.fr

🌐 : www.ville-mardie.fr

f Facebook Ville de Mardié

En cas d'urgence uniquement

06.13.79.66.68

Horaires de la Mairie*Lundi et mercredi*

09 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 17 h 30

Mardi

14 h 00 - 18 h 00

Jeudi

Fermeture hebdomadaire

Vendredi

09 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 17 h 00

Samedi(1^{er} et 3^{ème} du mois)

9 h 00 - 12 h 00

Le Moulin Aux Nouvelles

Année 2022 - n°04 (Août/Sept. 2022)

Dépôt légal : Août 2022

Édité par la Mairie de Mardié

02.38.46.69.69

mairie@ville-mardie.fr

Directrice de Publication :

Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

Rédaction et réalisation :

Jacques THOMAS , Sylvain MERIE

Crédits photos : Mairie de Mardié

Impression : Prévost Offset

Mesdames, Messieurs,
Chères Mardésiennes, chers Mardésiens,
Petits et Grands,

L'année dernière, à la même époque, nous préparions une rentrée scolaire que nous espérons « normale » au regard de la pandémie. Nous avons réussi à surmonter les épreuves des protocoles sanitaires et des tests à répétition et toutes les contraintes.

Ce qui n'était pas prévu et qui s'est malheureusement produit, c'est la guerre en Europe et ses conséquences sur notre pays. Le contexte géopolitique est angoissant, la situation économique difficile et incertaine.

Pour autant, nous nous efforçons de continuer à construire l'avenir de notre beau village.

En septembre, les principales préoccupations sont liées à la rentrée scolaire. Madame Pivoteau, adjointe aux affaires scolaires à l'enfance et à la jeunesse, signe ici un nouvel éditto et une série d'articles pour présenter les projets en cours et un retour sur les événements marquants de la fin de l'année dernière et de l'été. Cela montre le dynamisme des équipes du secteur scolaire et périscolaire.

Bien à vous**Votre Maire,****Clémentine CAILLETEAU-CRUCY**


Chères Mardésiennes, chers Mardésiens,

BONNE RENTREE A TOUS !

Chaque rentrée évoque une histoire particulière à chacun d'entre nous.

Synonyme de nervosité pour certains, convivialité et enthousiasme pour d'autres ...la rentrée c'est l'occasion de créer de nouveaux liens et de découvrir de nouvelles activités.

Les conditions sanitaires et les protocoles allégés devraient permettre d'envisager la vie en collectivité et les conditions d'apprentissage de manière plus sereine.

Je remercie les agents communaux et notamment les agents de l'équipe Enfance-jeunesse qui s'investissent au quotidien pour apporter aux enfants et à leurs familles des services de qualité à l'école, au centre de loisirs et au restaurant scolaire.

Les enseignants, les ATSEM, les animateurs, les élus et tous les encadrants ont comme objectifs communs l'épanouissement et l'éducation de chaque enfant.

Je vous souhaite une belle année scolaire porteuse de joie, de sérénité et de réussite.

**Adjointe aux affaires scolaires
à l'enfance et à la jeunesse,**



Nelly Pivoteau



L'école Edgar Veau

Les effectifs de l'école sont en hausse, 129 élèves en maternelle et 214 en élémentaire cette année. Une 14^{ème} classe a été ouverte à l'école Edgar Veau pour accueillir les élèves supplémentaires, 20 en élémentaire et les 6 élèves en maternelle.

Un(e) Atsem complémentaire renforcera l'équipe à temps partiel afin d'accueillir plus sereinement la légère hausse des effectifs de maternelle. L'école accueillera également une jeune apprentie. L'investissement pour l'école reste fort : Achat de mobilier, rénovation de salles de classe, environnement numérique (classe numérique avec ordinateurs mobiles, tableau interactif), réfection du préau de l'école maternelle, dotation pour des jeux de cour, début du gros œuvre pour la création de 2 classes, d'une salle RASED, d'une salle de soins, de sanitaires, en élémentaire)

Nous souhaitons une très belle année scolaire à Madame Kermanac'h, directrice de l'école, et à toute l'équipe enseignante.

Le Restaurant Scolaire : un service communal de qualité

Une équipe dynamique prépare environ 300 repas chaque jour.

La cuisine est faite sur place avec des produits de qualité et dans la mesure du possible, en favorisant les productions locales et les circuits courts.

La hausse des tarifs de 1% à la rentrée est minime compte tenu de l'explosion des prix des denrées et de l'énergie. La municipalité a fait le choix de ne pas répercuter cette hausse cette année pour montrer son soutien aux familles face à cette période difficile.

Les repas partagés ont pu reprendre au mois de juin dernier. Une expérience intéressante et appréciée par les parents qui peuvent déjeuner à la cantine avec leur enfant et observer ainsi le déroulement des repas mais aussi l'organisation de la pause méridienne.

En juin le traditionnel pique-nique a clôturé l'année scolaire :

L'équipe du restaurant participe également activement aux différents projets éducatifs mis en place. En juillet, elle a organisé et accueilli, en collaboration avec l'équipe de l'accueil de loisirs, un atelier apiculture pour la grande joie des enfants.

Des animations autour du miel et des abeilles ont été proposées par une intervenante, Madame Véronique Gourcerol, afin de sensibiliser les enfants aux différentes étapes de fabrication du miel.

Les enfants ont pu participer à des ateliers de cuisine à base de miel, à des jeux sur la découverte des goûts et créer une jolie abeille en papier.

En fin de la journée, chaque enfant est reparti avec son sachet individuel de sucreries à base de miel.



Voyage en Corse

Dans le cadre de la coopération jeunesse les villes de Boigny, Semoy et Mardié ont proposé aux adolescents un séjour inter-communal en Corse du 20 au 28 juillet, à Saint Florent. Le trajet a été effectué en avion au départ de Paris.

Ce séjour a permis aux 36 jeunes inscrits de développer leur autonomie ; en effet ils ont co-organisé leur vie quotidienne au centre d'accueil et défini ensemble les activités : randonnée, plongée, natation, balades en bateau, visites... Un séjour particulièrement enrichissant et tous sont rentrés ravis de leur voyage.



Le R.P.E., le réseau petite enfance

Madame Séverine Da Silva dirige le Réseau Petite Enfance de Mardié.

Le Relais est ouvert le jeudi de 8h45 à 17h30 / @ : rpe@ville-mardie.fr - Tél. : 02 38 46 69 08

Les temps d'animation pour les assistants maternels ont lieu le jeudi entre 9h30 et 11h30 sur inscription
(hors période de vacances scolaires)

Les permanences administratives sur rendez-vous sont assurées le jeudi entre 13h15 et 17h30

La Crèche multi-accueil

L'île aux enfants - Rue du Clos Saint-Martin - 45430 Mardié

Tél. : 02.38.81.07.95 - Email : halte-garderie@ville-mardie.fr

Pour tout accueil, un dossier d'inscription est à retirer au sein de la structure les jours d'ouverture ou par mail en écrivant à l'adresse suivante : halte-garderie@ville-mardie.fr.

L'accueil régulier des enfants est soumis à la passation d'un contrat d'accueil individualisé entre la famille et la responsable de la structure. Il est limité à 1 jour et demi ou 3 demi-journées par semaine.

Ce contrat est établi au moment de l'inscription, selon les besoins de la famille et les possibilités d'accueil.

« L'île aux enfants » offre également des places en accueil occasionnel le lundi matin, le lundi après-midi et le vendredi matin. C'est un accueil d'une durée limitée, qui ne se renouvelle pas à un rythme prévisible. C'est une prestation qui répond à un besoin d'accueil temporaire de l'enfant.

Les réservations se font auprès de la responsable par téléphone ou par mail, dans un délai de deux semaines à l'avance jusqu'au jour même.

En contrepartie du service rendu, les parents s'acquittent d'une participation horaire proportionnelle à leurs ressources annuelles et à la composition de leur foyer.

L'île aux enfants est ouverte : Le Lundi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h - Le Mardi de 8h30 à 17h30

Le Mercredi de 8h30 à 12h - Le Vendredi de 8h30 à 12h



Veillée du centre

Après 2 ans d'interruption les veillées ont pu reprendre au centre de loisirs pour la plus grande joie des enfants.



Restauration du Cens et de ses prairies alluviales à Pont-aux-Moines

D'importants travaux de restauration du lit du Cens et de ses prairies alluviales vont avoir lieu cet automne, entre le Cens et le canal, en aval du moulin.

Le chantier sera ouvert au public lors des « 24 heures de la biodiversité » le dimanche 25 septembre. Rappelons que l'ensemble de ces terrains, autrefois propriété du moulin, ont été acquis par les deux communes de Mardié et de Chécy.

L'objectif global est triple : rendre au Cens un lit mineur qui facilite l'écoulement des eaux et le maintien ou le développement d'une végétation de rive plus diversifiée ; entretenir les prairies alluviales et leur redonner en partie leur aspect ancien, beaucoup moins boisé, pour faciliter leur rôle de bassin d'expansion de crue ; ouvrir partiellement au public ces très beaux espaces tout en maintenant une zone de quiétude pour la faune (oiseaux, mammifères, insectes, amphibiens...).

Le Cens, une rivière qui n'a plus rien de naturel...

Le Cens prend sa source près d'Ingrannes et, avec son affluent l'Oussance, draine une large partie de la Forêt d'Orléans. Autrefois le débit était suffisant pour alimenter plusieurs moulins à eau et la rivière était même navigable. Mais elle a été complètement bouleversée par la construction du canal d'Orléans (fin 17^e) qui emprunte sa vallée et utilise ses eaux : elle devient alors le « petit » cours d'eau que l'on connaît. En plus, dans les années 1980, le lit

est « rectifié » à coups de bulldozers, les fonds raclés et privés de toute végétation, les berges taillées verticalement.

Quant aux « prairies de Pont-aux-Moines », comme leur nom l'indique et comme on le voit sur la photographie aérienne de 1955, elles constituaient un vaste ensemble de prairies utilisées comme pâtures pour les animaux. C'est à partir des années 1970 et, surtout, après 2000 que la friche puis des taillis, essentiellement de frênes, ont gagné le terrain, le propriétaire de l'époque se contentant d'entretenir quelques allées.

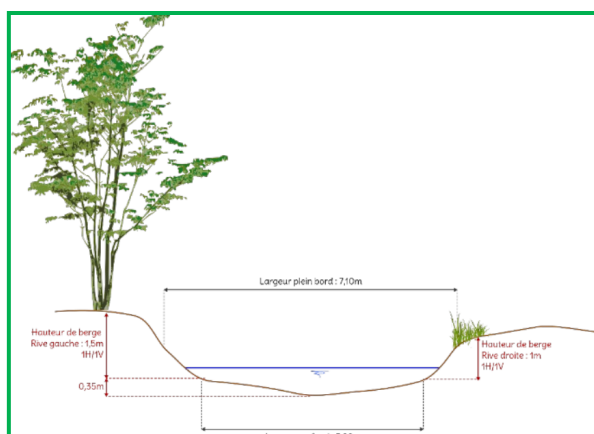
Les travaux sur le lit de la rivière

Deux interventions sont prévues : l'une, ponctuelle, l'autre sur toute la longueur de la rivière dans la base de loisirs.

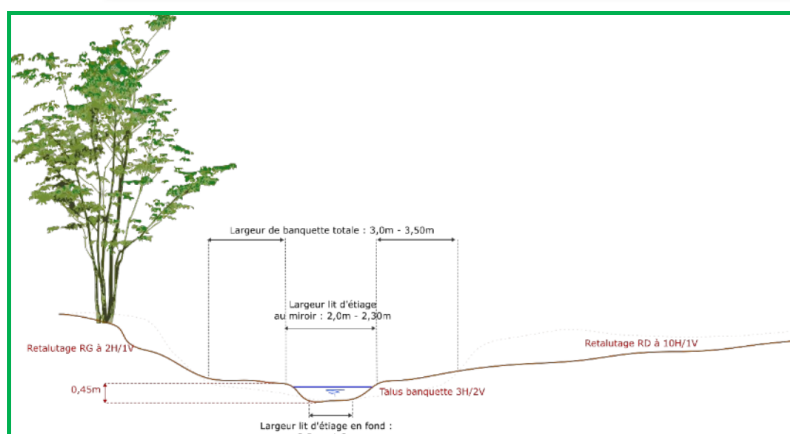
Création d'une échancrure dans la rampe empierrée

L'objectif est de rendre la rampe actuelle (vestige d'un ancien barrage) franchissable par la faune piscicole, d'assurer la continuité sédimentaire et le bon écoulement des eaux quel que soit le débit. Pour cela, elle sera reprofilée par la création d'une échancrure en V dans sa partie centrale. Cela abaissera le niveau en amont – mais on continuera à entendre le bruit de l'eau entre les pierres !





Cens actuel



Cens projeté

Renaturation du lit mineur du Cens

Actuellement, le Cens présente :

- Un profil en travers uniforme et relativement large par rapport aux débits qui y transitent,
- Un profil d'écoulement très homogène : vitesses faibles, effet « plan d'eau »,
- Des substrats de fond peu diversifiés et colmatés (sables fins et limons).

Afin de redynamiser les écoulements, des banquettes seront créées en bordure du cours d'eau afin de réduire sa largeur par des opérations de déblai/remblai (terrassment).

La rive droite sera plus largement ouverte afin de faciliter la dynamique d'expansion de crue entre Cens et Canal d'Orléans.

Cela permettra, quand le débit est faible, de concentrer les écoulements sur une plus petite largeur et ainsi :

- d'augmenter les vitesses d'écoulement (meilleure aération de l'eau)
- de rehausser localement la ligne d'eau en période de basses eaux (par effet de « pincement » du lit de la rivière).

Les nouvelles rives seront engazonnées et des plantes hélophytes (qui poussent dans les sols gorgés d'eau) seront plantées. Les arbres actuels seront conservés sauf s'ils présentent des dangers ou nuisent gravement à l'écoulement des eaux.

Pour se rendre compte des effets de ce type de travaux, on peut visiter les rives de la Bionne en aval du Pont de Boigny : les résultats sont spectaculaires et la rivière retrouve très vite un aspect beaucoup plus agréable et une biodiversité plus riche.

Le réaménagement des prairies

La vaste zone des prairies humides (plus de 7 ha) va être concernée par deux types d'intervention.

Amélioration des fonctionnalités des zones en eau

Toute une partie des terrains, correspondant plus ou moins à un ancien lit du Cens, est en eau une large partie de l'année, avec une frayère à brochet fonctionnelle, une flore et une faune très riches (présence du castor, par exemple). Les interventions auront pour objectif d'améliorer l'alimentation en eau de ces zones, même en période de faible niveau de la rivière. Ces espaces resteront fermés au public pour assurer la quiétude des animaux, la pérennité de la flore. À terme, des belvédaires seront aménagés pour en permettre une observation non intrusive.

Restauration des prairies humides et gestion des boisements

Les anciennes prairies, parsemées de magnifiques bouquets de frênes et bordées par une forêt de très beaux arbres le long du canal, ont été progressivement envahies par un boisement très serré de petits frênes, des broussailles (ronces, prunelliers, etc.) Tout en conservant une partie de ces boisements, qui constituent maintenant un milieu spécifique, l'objectif est de « rouvrir » les prairies, de mettre en valeur les arbres splendides qui s'y trouvent (et permettre leur renouvellement), ouvrir quelques sentiers au public, depuis le chemin de halage ou une passerelle à construire. Il ne s'agit en aucun cas d'étendre la base de loisirs, plutôt de créer une sorte de parc le plus naturel et reposant possible, sans nuire à la richesse de la vie qui s'y déploie, de permettre de s'y promener et d'en profiter.

**Lors de 24 heures de la biodiversité,
le dimanche 25 septembre de 14h00 à 17h30,
les travaux seront présentés au public, des balades découvertes des prairies sont organisées
(voir programme page 11).**



Séance du 06 Juillet 2022.

Séance assez brève pour cette dernière réunion avant l'été.

Trois délibérations ont été prises concernant le personnel : fermetures et créations de postes pour s'adapter aux évolutions de carrière des agents en place et subvenir aux nouveaux besoins de la collectivité. Dans le même esprit, le Conseil a validé la mise à jour du régime indemnitaire dont bénéficient les personnels, ainsi que les règles de l'organisation du temps de travail et le versement d'heures supplémentaires.

Le Conseil a ensuite approuvé à l'unanimité une convention signée entre les 3 communes de Boigny-sur-Bionne, Saint-Denis de l'Hôtel et Mardié pour l'achat d'un cinémomètre – en clair d'un **radar** pour mesurer la vitesse des véhicules et verbaliser le cas échéant. En effet, la pose des radars

« pédagogiques » a révélé la persistance des excès sur certains axes. Par ailleurs, les forces de l'ordre de l'État, mobilisées sur d'autres tâches, n'effectuent pas de contrôles de vitesse suffisamment fréquents. Les maires des 3 communes ont donc proposé de s'équiper d'un instrument adéquat qui sera mis à disposition alternativement des 3 polices municipales afin de lutter le plus efficacement possible contre les incivilités, voire la délinquance routière.

Que tous ceux qui apprécieront l'utilisation d'un tel équipement dans leur propre rue pensent qu'il pourra aussi être mis en place dans d'autres rues de ces 3 communes (et d'autres, sans doute) !

En matière de finances, le Conseil a approuvé une « décision modificative » du budget 2022, dans 2 domaines principalement. Pour le financement de la construction du nouveau bâtiment de l'école élémentaire, les subventions (200 000 € en tout) ayant d'ores et déjà été confirmées (ce qui n'était pas le cas au moment du vote du budget), il convenait de les intégrer et de débloquer dès maintenant le prêt bancaire afin de financer le début des travaux, effectivement entamés dès cet été. Beaucoup moins constructive, mais inévitable, l'autre modification a amené le Conseil à provisionner 100 000 € supplémentaires pour les dépenses d'énergie (gaz, électricité) pour prendre en compte la très forte augmentation des tarifs.

LA PAROLE À L'OPPOSITION

Chères Mardésiennes, chers Mardésiens,

La santé est un enjeu majeur pour tous les territoires. Bénéficier d'une offre de soins suffisante et de qualité permet à chacun de vivre sereinement.

En étudiant la situation dans des départements dont la population est sensiblement équivalente à celle du Loiret, on remarque que notre département est très largement en déficit de médecins : 1689 patients par médecin contre 1179 patients dans le Puy de Dôme et 1030 dans les Pyrénées-Atlantiques (source [Assurance maladie 12/2021](#)).

Cette pénurie est loin d'être une découverte et la situation préoccupante de notre commune est connue de tous. Chacun constate déjà que les délais de rendez-vous médicaux sont dorénavant passés à plus de 3 semaines... s'il ne s'agit pas d'une urgence !

Aussi, nous nous interrogeons sur le chemin emprunté depuis plusieurs années par la municipalité, à savoir, d'augmenter sans cesse le nombre d'habitants, alors même que les données et prévisions chiffrées (+ 362 habitants de 2013 à 2018 et au moins 566 habitants de 2019 à 2029 selon le promoteur immobilier Nexity), indiquent clairement que **des centaines d'habitants** ne pourront pas être suivis par le Cabinet médical de Mardié.

La santé relève certes d'une compétence de l'État, mais les collectivités territoriales ont un **véritable** rôle à **investir autour de l'accès aux soins, pour tous, et partout.**

Nous pensons qu'il est urgent que nos élus mardésiens à la métropole s'engagent dans une véritable stratégie commune en matière de médecine de ville.

Ceci afin d'éviter de voir des médecins déménager leur cabinet d'une commune de la métropole à l'autre, face à des offres qui, non harmonisées, constituent des propositions inatteignables pour certaines petites communes au budget limité !

Belle rentrée à vous toutes et tous, petits et grands.

Jonathan Lefebvre, Valérie Bonnin, Pascal Leproust, Guilène Beauger



ECLAIRAGE PUBLIC

À la suite du sondage réalisé sur l'éclairage public, il apparaît que la solution la plus consensuelle soit une baisse de l'intensité lumineuse.

Nous avons donc sollicité les services concernés à la métropole qui nous ont répondu favorablement.

Toutes les zones équipées de LED sont désormais en éclairage abaissé de 50% au milieu de la nuit (exemple : éclairage centre bourg puis, dès cet automne, rue de la Garenne). Cela n'est pas possible sur les secteurs fonctionnant avec des ampoules anciennes, mais, progressivement, toutes les rues seront dotées d'un éclairage LED.

À noter qu'un abaissement plus important (70 %) est mis en place sur le pont de la RD 960 au-dessus du Cens et du canal pour préserver un couloir relativement sombre pour les chauves-souris, espèces protégées et très utiles (dévoreuses de moustiques) et qui fréquentent beaucoup ces lieux.

L'expérience montre que ces baisses d'intensité lumineuse ne gênent absolument pas les habitants dans un village essentiellement résidentiel comme Mardié. Cela permet des économies d'électricité et une limitation de la pollution lumineuse.

Nouveau tarif Portage des Repas

Le nouveau tarif applicable
au 01 août 2022 jusqu'au 31 juillet 2023
est de :

6,96 €

Pour toute information :

02.38.46.69.63

Vie communale

REGISTRE DE PERSONNES SENSIBLES

Prévention des risques de canicule :

appel à inscription sur le registre des personnes sensibles du Centre Communal d'Action Sociale

Chaque année, un plan canicule est mis en place par la Préfecture et permet de recenser les personnes de plus de 65 ans et les personnes en situation de handicap vivant à leur domicile et/ou isolées, afin de tenir à jour tout au long de l'année un registre nominatif confidentiel.

Cette inscription est une démarche libre et volontaire ;

elle permet une intervention ciblée et rapide des services sociaux et sanitaires, lorsque l'alerte

Canicule est déclenchée par le Préfet.

L'inscription :

L'inscription doit se faire par la personne concernée ou par un tiers ou son représentant (*par écrit obligatoirement pour les tiers ou représentant*).

Pour s'inscrire sur cette liste nominative,
contactez le Centre Communal d'Action Sociale
(CCAS) au 02.38.46.69.63

ou par mail sylvain.merie@ville-mardie.fr
ou en mairie aux horaires d'ouvertures habituels.

Repas des Aînés

Le 08 octobre 2022 à 12h

Le CCAS de Mardié convie les
séniors mardésiens à partager le repas
annuel des aînés qui aura lieu en salle
France Routy le samedi 8 octobre

Ce repas sera animé par
« Frédéric Stephant Orchestre »
pour un moment guinguette inoubliable !

Séniors de 75ans et plus
Renseignement : 02.38.46.69.63

Désordres dus au phénomène de sécheresse exceptionnelle de l'année 2022

Depuis la fin du mois de juin 2022, les conditions climatiques exceptionnelles sont à l'origine de mouvements de retrait des sols argileux sur lesquels sont fondés des maisons d'habitation, entraînant l'apparition de désordres.

Pour permettre, le cas échéant, à la Commune de Mardié de présenter en préfecture un dossier de demande reconnaissant l'état de catastrophe naturelle suite aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols **survenus en 2022**, les propriétaires des constructions concernées par des désordres sont invités à adresser en mairie, à l'attention du service "Urbanisme" (justine.hautin@ville-mardie.fr) un dossier précisant :

- L'adresse de leur propriété
- Une description sommaire des désordres avec la date de leur apparition

Précisons bien qu'une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle ne pourra être présentée par la commune que si le nombre de cas est significatif et qu'ils sont manifestement liés à la sécheresse de 2022.

Atelier Loisirs Créatifs Le savoir des Petites Mains

Pour passer d'agréables moments,
venez nous rejoindre à l'annexe du Ptit Théâtre
les mercredis de 14h à 17h.

Vous avez le choix :
Cartonnage, Broderie, Points comptés....

Pour tous renseignements :
02.38.91.15.39 / 06.28.29.07.87 / 02.38.91.47.75

*N'hésitez pas à nous rendre visite sur notre
stand au Forum des associations (cf. page 12)*

Cours de Théâtre



La Lucarne propose
des cours de théâtre pour enfants
à partir de 8 ans. (places limitées)

Contactez Monique BLANLUET
06 10 34 41 78

TENNIS CLUB CHÉCY MARDIÉ - TCCM

Nous avons enregistré l'arrivée de nouveaux adhérents adultes lors du printemps, avec l'envie de pratiquer des sports à l'extérieur. Beaucoup apprécient les nouveaux créneaux proposés en pratique libre toute l'année le dimanche sur les courts extérieurs des Pâtures (à côté du chalet), et le mardi 20h30-21h30 ou jeudi 20h-21h au gymnase P-M France près du collège (en présence d'un de nos éducateurs).

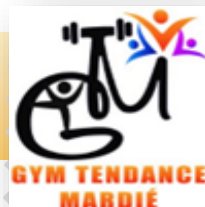
Profitez de cette rentrée pour renouveler votre licence 2022-2023 et pensez à réserver vos créneaux horaires sur les cinq courts de tennis de Chécy et Mardié via l'application internet « Balles jaunes ».

Les cours de l'école de tennis reprennent le lundi 26 septembre. Vous pouvez inscrire vos enfants pour l'année scolaire, le samedi matin entre 10h et 12h au club house du chalet de Chécy, ou sur nos stands lors des forums des associations le dimanche 4 septembre à Chécy et le samedi 10 septembre à Mardié.

Renseignements : tccm@wanadoo.fr
ou 0637882774 ou www.club6.fft.fr

Vie associative

Les bonnes résolutions de la rentrée!!



« GYM TENDANCE » REPRISE DES COURS À PARTIR DU 12 SEPTEMBRE SALLE FRANCE ROUTY

Retrouvez nous au Forum des associations
le 10 septembre pour vous inscrire
(Places limitées pour les enfants)

Ou connectez vous sur le site de Mardié
pour obtenir le programme des activités sportives.
L'association Gym Tendance Mardié
assocmardie.gym@gmail.com

Association

Coup de Cœur

Assemblée Générale

le mardi 11 octobre 2022 à 19h

salle des fêtes de Bou - rue du Puits de l'Orme

Renseignements : 06.21.09.14.75

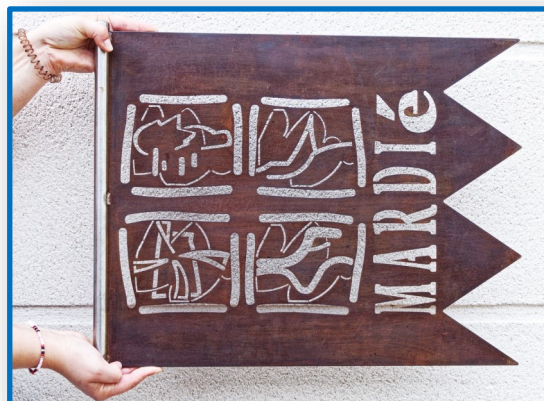


*Venez nombreux soutenir
notre action en faveur des plus
démunis de notre métropole !*

Une belle initiative

Dans le cadre du jumelage Mardié / Errol et du voyage qu'elle organise du 25 au 30 août, l'association Mardié Village d'Europe (MVE) a eu l'idée d'offrir à ses amis écossais un « girouet » représentant le logo de Mardié.

L'œuvre a été réalisée par découpe au laser sur une tôle traitée pour résister au temps (dans tous les sens du terme !) et est prête à être installée sur un mât pour indiquer la direction du vent, si ce n'est celle de Mardié...



Concours d'Œuvre Par tous les Seins !

**Participez au concours et
tentez de remporter un prix !**
Concours organisé dans le cadre d'octobre rose,
prévention du cancer du sein



**Onglerie
Collage
Poème
Photographie
Sculpture
Dessin
Broderie
Peinture
Poterie
Couture**

**Déposez votre œuvre du support de
votre choix avant le
25 septembre.
Remise des prix le 3 octobre.**

**RDV à la Maison d'Irène
pour l'Exposition
et la Vente des œuvres
tous le mois d'octobre
au profit de la recherche
contre le cancer**

Informations : 02.38.46.69.63

OCTOBRE ROSE

Programme des journées européennes du patrimoine

à Mardié le **17 et 18 septembre**

L'église

Après les travaux de restauration et d'embellissement de l'intérieur de l'église, les Mardiéens (et les autres) qui ne l'auraient pas encore (re)découverte sont invités à venir admirer ses richesses, notamment ce qui a été mis en valeur, les voûtes et leurs étranges sculptures, les décors peints d'origine, les magnifiques statues des 16^e et 18^e siècles.

Visite commentée de l'église, samedi 17 à 14h30 et dimanche 18 à 15h00. Rendez-vous devant la porte sud (en face de l'école)

Le musée des 40 métiers de René Maréchal

Une extraordinaire collection d'outils anciens, patiemment recueillis par notre compatriote, ancien maçon, est présentée par corps de métier. C'est beau et c'est passionnant, pour jeunes ou moins jeunes, pour découvrir ou se souvenir d'une époque où le rapport à la terre, à la matière, à l'outil était très différent du nôtre.



**169 rue Pierre-et-Marie-Curie à Mardié
(dans la zone artisanale)**

**Samedi 17 de 14h30 à 18h00 et
dimanche 18 de 15h à 18h00**



**24 ET 25
SEPTEMBRE
2022**

**Un incroyable monde
à deux pas de chez vous**

**Orléans Métropole
ZÉRO
CARBONE
Terre de vie et d'énergie**

**TOUTES LES ANIMATIONS À CÔTÉ DE CHEZ VOUS
sur orleans-metropole.fr**

**ORLÉANS
MÉTROPOLÉ**

Les 24h de la biodiversité à Mardié - Dimanche 25 septembre de 14h00 à 17h30

base de loisirs de Pont-aux-Moines

« Un incroyable monde » : les Praires de Pont-aux-Moines, à découvrir en avant-première. À l'occasion de la présentation des travaux de renaturation du Cens et des prairies, les animations suivantes sont proposées :

Balades pédestre guidées dans les prairies : Départs vers 14h30 et 16h30. Se munir de chaussures et vêtements adaptés (terrain qui peut être difficile, broussailleux et/ou humide). Sur réservation au 02 38 46 69 69 ou etat-civil@ville-mardie.fr (15 personnes par groupe, + 10 ans)

Balades en cariole à ânes le long de la rivière : Premier départ vers 14h ; puis toutes les 20 minutes environ jusqu'à 16h40. Avec Patricia et Jacky Foucher. 4 à 5 enfants par voyage, moins de 10 ans.

Balades en bateau sur le canal : Premier départ vers 14h ; puis toutes les 30 minutes jusqu'à 17h30, sur réservation au 02 38 46 69 69 ou etat-civil@ville-mardie.fr (avec l'ANCO).

Land-art : Initiation au « land-art » : réalisation d'œuvres éphémères avec les objets trouvés sur place. Avec les jeunes du Conseil Municipal des Jeunes. 14h00 à 16h00.



le 10 septembre

SOLIDARITÉ

SPORTS

ANIMATIONS

2022 FORUM des ASSOCIATIONS

LOISIRS

CULTURE

ÉVÉNEMENTS

Base de loisirs
Pont-aux-Moines
9h - 17h

Participez à nos Quizz et
gagnez des surprises !

Restauration sur place midi et soir
Structure gonflable Géante !

Renseignements :
02.38.46.69.63

Feu d'Artifice
à 21h

+ à 19h
Concert
avec
CAP'TAIN JAVA



* Charlie RUELLAN PINTO
Né le 26/06/2022

Bienvenue !

* Malone GODON
Né le 29/06/2022

* Honoré DESSIRIER
Né le 17/06/2022

Le
carnet

Ils nous ont quittés...

* Jean-Michel GERVAZ
le 07/07/2022